

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 03702

Numéro SIREN : 853 265 825

Nom ou dénomination : A&P CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/036314

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Page 12

Désignation de l'entreprise Société A&P Consulting

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 119 avenue de Fronton

31200 TOULOUSE

Numéro SIRET * 8 5 3 2 6 5 8 2 5 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
3 0 0 6 2 0 2 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisi
2Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028		030			
	Immobilisations financières * (1)		040	237 653	042	2 000	235 653	235 653
	Total I (5)		044	237 653	048	2 000	235 653	235 653
	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
	Marchandises *		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	4 162	070		4 162	
ACTIF CIRCULANT		Autres * (3)	072	93 800	074		93 800	53 100
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	12 710	086		12 710	18 028
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	110 672	098		110 672	71 128
	Total général (I+II)		110	348 326	112	2 000	346 326	306 781

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	87 312	3 503
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	8 862	83 809
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140	2 366	720
	Total I	142	99 640	89 132
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	Total II	154	76 306
	Emprunts et dettes assimilées	156	160 615	188 511
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 569	708
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	8 196	28 430
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	170 380	217 649
	Total général (I + II + III)	180	346 326	306 781
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 000	
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise		Société A&P Consulting		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 0 0 6 2 0 2 31		13 0 0 6 2 0 2 21	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	4 162		
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)			232	4 162		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes *	dont crédit bail	- mobilier	- immobilier	242	7 415	3 667
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFL et CVAL. *	243		244		
	Remunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254			
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	7 415	3 667		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(3 253)	(3 667)	
PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers			280	97 668	89 000	
	Produits exceptionnels			290			
	Charges financières			294	83 907	803	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 646	720
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	8 862	83 809	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2				312	8 862	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	6 730		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprise nouvelles (13-230-1)	986		987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (13-230-2)	981		989			
	ZFA NG (14-230-2000)	345		344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993			
						94 600	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2				352		354 79 008	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables *	6 630	ont imputés sur le résultat		360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2				370		372 79 008	

A&P CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 119 Avenue de Fronton
31200 Toulouse
853 265 825 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 OCTOBRE 2023

Le 31 octobre 2023, à 10h00, les associés de la Société A&P CONSULTING se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 119 Avenue de Fronton 31200 Toulouse, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Patrick LEOPOLD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 861,67 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 8 861,67 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve facultative, soit 8 861,67 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 99 640,07 euros et celui des réserves à 96 174,07 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président les conventions de relevant du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

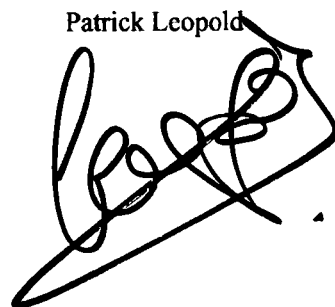
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance

Patrick Leopold

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Patrick Leopold, the President of the session. The signature is written over a faint, rectangular outline.

A&P CONSULTING
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 119 Avenue de Fronton
31200 Toulouse
853 265 825 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 OCTOBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 861,67 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 8 861,67 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation à la réserve facultative, soit 8 861,67 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 99 640,07 euros et celui des réserves à 96 174,07 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président
Monsieur Patrick LEOPOLD

